

Attention au syndrome du complexe du nègre !!!

Tribune – Opinions - Anthony Ramarolahiaingonirainy - 30/08/10

L'auteur qualifie de « complexe du nègre » la fâcheuse tendance chez certains de nos concitoyens, intellectuels, politiciens etc. consistant à accorder plus de crédit, davantage de valeur, une importance indue aux propos tenus, propositions avancées, projets ou actions entrepris par des étrangers. Le tout au détriment de ceux du « terroir » (NDLR des nationaux). Le complexe du nègre conduit certains d'entre nous, d'un côté, à avoir plus de confiance aux intellectuels Occidentaux, Européens ou Nord-Américains généralement mais en tout cas des « Blancs » au mépris des nôtres. (Sauf que ces derniers temps les Asiatiques sont aussi rajoutés à la liste. Le nouveau rapport de force économique et géopolitique mondial aidant, Chinois, Coréens etc. s'autorisent à consolider lentement mais sûrement leur position sur l'Île avec la bénédiction tacite ou expresse de responsables divers). D'un autre côté, ledit complexe amène d'autres à avoir des penchants pour tout ce qui vient d'Ailleurs en snobant bien évidemment tout ce qui se fait de mieux chez nous. Pourtant, qui oserait contredire le fait que nul ne peut être mieux servi que par lui-même ?

La mise en garde part d'un constat gênant. Depuis l'indépendance, la tendance ainsi décrite continue de nous hanter du simple citoyen jusqu'aux plus hauts responsables. Faire une liste exhaustive des domaines concernés serait fastidieux (car tous les domaines le sont). Il est également inutile de se perdre dans de profondes explications sur la ou les raisons. D'ailleurs, anthropologues, historiens, psychologues, philosophes, économistes etc. auront certainement chacun leurs explications suivant les règles régissant leur discipline respective à telle enseigne qu'aucune ne sera reconnue complète ni ne recueillera l'unanimité. Il serait ainsi plus intelligent de s'en tenir uniquement aux faits.

L'habituel recours à des « experts » et « conseillers » venus d'ailleurs

Les républiques successives ont eu toutes leurs lots d'experts, coopérants, missionnaires, conseillers, etc. étrangers. Les termes des accords d'assistance technique conclus entre l'ancienne puissance colonisatrice et la Grande-île à l'orée de l'indépendance permirent la venue d'un nombre impressionnant de techniciens Français durant la première république dont certains furent même allés jusqu'à occuper des postes ministériels. De quoi étonner pour un soi disant État souverain. Durant la seconde république, les experts, missionnaires, conseillers « tous azimuts » (pour ne pas dire « tout venant » , une diplomatie d'ouverture tant vantée du temps de la « Révolution socialiste ») venus du gotha communiste de l'époque pullulaient dans toutes les instances politiques et publiques de la république. On retiendra le va-et-vient de plusieurs techniciens de l'ancienne URSS, l'appel aux experts sportifs Cubains (Boxe, athlétisme, Volley) etc., les propagandes des grands gourous du « djoutché » Nord-Coréens, desquels nous héritons entre autres les non moins controversés palais d'avaloha (beaucoup se souviennent certainement des supputations diverses autour du sort réservé aux ouvriers qui l'ont construit ou encore des rumeurs les plus folles concernant la pagode etc.) et les poissons carnivores « Fibata » échappés accidentellement des réserves piscicoles expérimentales de Laniera. La troisième république n'est pas en reste pour ne citer que les fréquentes consultations techniques confiées à des experts ou des cabinets d'études étrangers et l'embauche de super-conseillers étrangers (Américains, Scandinaves, Sud-Africains etc.) rattachés à la Présidence et rémunérés chacun à coup de plusieurs milliers de dollars mensuel.

Le curieux choix pour l'écoute des cancre d'ailleurs et l'ignorance des crèmes locales

Il ne faut pas se leurrer. Les pays étrangers n'enverront pas leurs plus talentueux chez nous. De deux choses l'une, soit ces derniers veulent garder jalousement ces talents et décident de ne pas les envoyer ailleurs. Soit, les meilleurs talents décident de ne pas venir de leur propre chef car la Grande Ile ne peut tout simplement pas se les payer. Mais dans les deux cas, les techniciens étrangers qui viennent chez nous sont loin d'être les meilleurs chez eux. Il semble même que dans la plupart des cas, il s'agirait de novices espérant plutôt affûter leurs armes. Une fois les expériences acquises, ils s'envolent rejoindre leur pays. L'utilisation des pays émergents comme terrain d'expérimentation grandeur nature de procédés en tout genre par certaines puissances économiques ne date pas d'hier. Pourquoi alors se fier à des techniciens de seconde zone d'Ailleurs et en quête d'expériences sachant que la Grande Ile regorge de talents sur place(ou parmi la diaspora) ?

Il est curieux qu'à parcours académiques et expériences professionnelles égaux, voir supérieurs pour les nationaux, les Malgaches soient sous-estimés face aux étrangers. Un vazaha au cursus universitaire rien d'exceptionnel et sans expérience notable recueille tout de suite la qualification d'« Expert » dont tous les propos sont vénérés comme paroles d'Évangile. A l'inverse, Ragasy, truffé de tous les diplômes possibles et imaginables de prestigieuses Universités et grandes écoles locales et étrangères, justifiant en outre de solides expériences professionnelles tant au pays qu'ailleurs ne peut se résoudre qu'à adhérer à la désormais célébrissime formule de dépit et de résignation du SEFAFI (« Manoratra foana fa éhéeéé !!! »). « Tsy misy mpanao combien ! » diraient les jeunes. Cherchez l'erreur !

D'anecdote en anecdote...

Quelques anecdotes assez révélatrices étayaient ces remarques.

Les premières promotions de l'École Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG) se souviennent certainement des « assistants techniques » Français mis à la disposition de l'institution par la bonne grâce de la magistrature et de l'État français. Ils avaient leur mot à dire (voir le dernier mot) sur tout, de la formation jusqu'à la direction en passant par la logistique etc., c'est-à-dire, du plus petit des soucis jusqu'au plus grand outrepassant de loin les questions purement techniques comme le titre de leur poste suggérait. Ministère de la Justice, staff de l'École, élèves magistrats, enfin, personne n'osait lever le petit doigt devant l'omnipotence de ces Vazaha comme si c'était la norme. Quelle ne fut la surprise de l'auteur l'année passée devant les révélations d'anciens collègues de l'une de ces assistantes techniques lors d'une rencontre avec le staff du Tribunal de Grande Instance de Paris au sein duquel cette dernière officiait avant son arrivée à Madagascar ? L'affectation de la super assistante tant écoutée à l'ENMG aurait semble-il été ...disciplinaire par suite d'erreurs manifestes et répétées dans l'instruction de plusieurs dossiers. Le conditionnel est de rigueur car aucune vérification n'avait été faite. Néanmoins, le doute est-il permis pour des propos tenus par non pas un mais plusieurs magistrats assermentés ?

Il y a quelques années, un haut responsable Malgache était de passage au Canada et invitait la diaspora. Dans la foulée de son discours, il exhortait les innombrables hauts techniciens présents parmi l'assistance de « revenir au pays pour contribuer à son développement ». Un illustre inconnu se levait spontanément prenant au mot le haut responsable et lui demandait si son traitement serait égal à celui des conseillers et collaborateurs étrangers de qualification identique déjà présents sur l'île à l'époque, faramineux il faut le reconnaître, ou tout au moins à un niveau de salaire avoisinant ce qu'il gagnait au Canada au moment précis de la rencontre advenant une décision de sa part de rentrer au pays ? Visiblement gêné et irrité, le haut responsable ne promettait rien et faisait appel plutôt au nationalisme et au patriotisme de tout un chacun pour ne pas trop demander à un État à la finance déjà aux abois. Suggestion qui provoquait l'hilarité générale. Curieuse réponse en effet ! L'État avait donc les moyens pour payer grassement les Vazaha mais était subitement démuné quand il était question de Gasy ? L'État n'était pas prêt à offrir aux nationaux ce qu'il accordait généreusement aux étrangers pourtant de qualifications et expériences égales sinon inférieures à celles de certains intellectuels nationaux. Évoquer le patriotisme est bien beau mais le principe d'égalité et celui de la non discrimination au travail interdisent que deux personnes justifiant des mêmes qualifications et fournissant des prestations identiques soient payées différemment pour la simple raison que l'un vient du pays et l'autre d'Ailleurs. Et si nos responsables commençaient seulement par courtiser d'abord les intellectuels nationaux, plus intéressants quant au rapport qualité-prix, et ne faire venir des étrangers qu'en cas d'inexistence ou d'insuffisance de talents locaux dans un domaine déterminé ? Cela aurait pu éviter bien des troubles et des questions dans le genre comparatif telles que celles posées par l'inconnu ainsi raconté. Sauf que dans la logique du nègre complexé, le réflexe « naturel » était celui d'embaucher d'abord des « experts » bien blancs (des blancs-becs pourtant pour certains) d'Ailleurs quitte à les payer avec la peau des f..... [1], croyant aveuglément en leur bonne étoile.

Valalan'amboa ka ny tompony indray no tsy tia ?

[2]

L'auteur craint que le complexe du nègre ne soit une des raisons (pas la seule bien évidemment, ne manquez pas l'éditorial de demain pour en savoir plus) conduisant nos responsables à dédaigner avis techniques, propositions et autres projets avancés par des locaux. L'auteur l'a appris à ses dépens ces derniers temps et Dieu seul sait qu'il n'est pas le seul dans cette situation. Quelques développements sur les maux profonds de la magistrature malgache ont été rapportés dans les colonnes du présent site et distribués à quelques responsables du département directement concerné. Un état des lieux et des explications sur les pistes à explorer pour son amélioration ont été faits (présentation sommaire d'un véritable projet). De même, animé (tout bêtement ?) par un patriotisme oppressant et poussé par d'autres amis et proches de bonne volonté, l'auteur a cru bon de procéder à un envoi officiel de propositions au Comité Consultatif pour la

rédaction de l'avant projet de la nouvelle Constitution. Dans les deux cas, aucun écho (entendre réponses sous forme écrite, parallélisme des formes oblige ou de sérieuses discussions etc.) n'est parvenu des destinataires ni même un petit accusé de réception ! C'est par ouï-dire que l'auteur entendait des remarques extrêmement négatives ou fortement pessimistes, en quelques phrases bien évidemment et axées sur la bonne vieille politique, sans rien avancer d'intéressant sur le plan technique. Les écrits présentés ici étaient pourtant des analyses techniques. Par ailleurs ; dans la logique des choses, les critiques portées sur un projet quelconque se doivent d'être conclues avec un contre-projet, des contre-propositions. Ceux qui se sont permis de critiquer se sont arrêtés sur des critiques...négatives. Des contre-propositions bien articulées et argumentées seront les bienvenues.

Pourtant des analyses techniques et des propositions de ce genre (Voir, « Magistrature malgache : deux, deux et demi ou trois pouvoirs ? », « Magistrature indépendante : un mécanisme en guise de garant et la compétence comme source de légitimité », « Équilibre des pouvoirs, Indépendance de la magistrature : existe-t-il un projet cohérent et réaliste dans la place ? » etc.) auraient pu coûter cher à l'État si elles étaient faites par des étrangers. Des « experts » et autres cabinets d'études étrangers ne se seraient pas gênés pour facturer une somme colossale pour les mêmes prestations, de qualité moindre en outre car ils n'auront pas le niveau de connaissance des réalités historiques, politiques, économiques, socioculturelles etc. tel qu'un Malgache peut avoir.

De même, croyez vous que l'accueil réservé à ces écrits aurait été aussi froid si ceux-ci étaient présentés par des étrangers ? Le pays n'est pourtant pas à sa première désillusion près avec les experts étrangers. Quelques années avant la crise actuelle, par exemple, une « experte », ancien ténor de la magistrature française d'origine scandinave passait plusieurs fois à Madagascar pour apporter ses expertises à une réforme de la justice disait-on. L'auteur n'est pas en mesure de divulguer les émoluments de cette dernière pour l'ensemble de sa mission mais deux choses sont sûres. D'une part, ce n'était pas du bénévolat (gratuit). D'autre part, au-delà de quelques constats brossés lors de sorties dans les médias sur l'état lamentable dans lequel la magistrature malgache se trouve et que tout le monde connaît plus qu'assez, aucune analyse en profondeur, rapport détaillé ni un projet cohérent à la hauteur de ses va-et- vient et de la haute estime accordée à elle par les autorités n'est disponible ni à la Chancellerie ni chez d'autres organismes intéressés de près ou de loin par la question. Espérons que l'État ne financera plus à l'avenir les vacances des intellectuels d'Ailleurs.

Comble du ridicule, ignorées par les premiers destinataires, les analyses techniques sommaires sur la magistrature présentées dans ces colonnes ont pourtant été référencées dans des rapports d'organismes aussi sérieux tel l'International Crisis Group, Amnesty International etc. Aucune copie ne leur a pourtant été envoyée. Moralité de l'histoire : le label « local » et la gratuité ne sont pas toujours synonymes de piètre qualité.

(A suivre pratique de la politique à Madagascar : quelques détails pouvant faire la différence)

P.S.

Aza varimbarian'ny lavitra ka tsy mahita ny ambany maso.

Notes

[1] Partie de l'anatomie humaine qui ne passe pas généralement la censure.

[2] Se dit de toute chose snobée par son propriétaire, son ayant droit.

Source : <http://www.madagascar-tribune.com/Attention-au-syndrome-du-complexe,14588.html>